



Canadian  
Red Cross

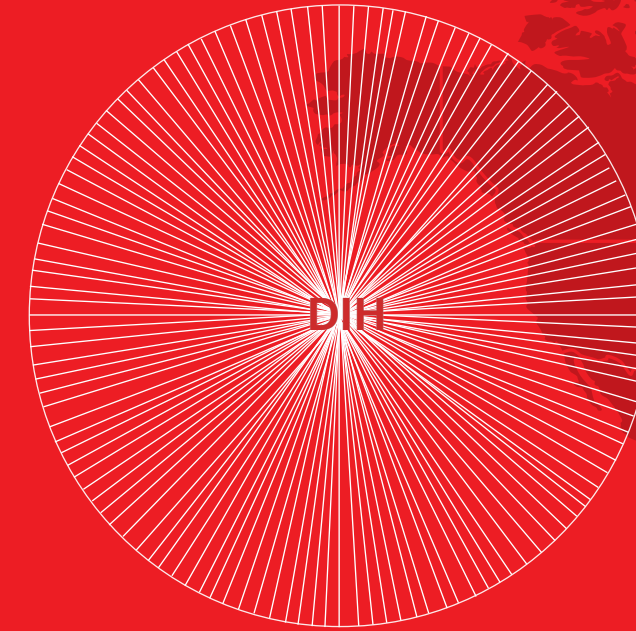
Croix-Rouge  
canadienne



Canadian  
Red Cross

Croix-Rouge  
canadienne

25 / 26



Guide destiné aux responsables gouvernementaux

# Le Droit International Humanitaire



## INTRODUCTION

Dans un contexte où les conflits armés se succèdent à l'échelle mondiale et entraînent des souffrances humaines dévastatrices, il est prioritaire de minimiser les préjudices. Il existe un ensemble de règles universellement applicables et contraignantes pour toutes les parties engagées dans des conflits armés, qui définissent les règles et les attentes à l'égard de ceux et celles qui participent aux combats : le droit international humanitaire (DIH).

La Croix-Rouge canadienne joue un rôle clé en collaborant activement avec le gouvernement canadien afin de s'acquitter de ses diverses obligations juridiques internationales en vertu du DIH. En tant qu'organisation de premier plan responsable de promouvoir le droit international humanitaire et de veiller à ce qu'il soit connu et compris, la Croix-Rouge canadienne œuvre également à garantir la protection des emblèmes distinctifs reconnus par les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels. L'objectif de ce guide est de fournir aux responsables gouvernementaux une compréhension approfondie du DIH et du travail de la Croix-Rouge canadienne qui favorise la collaboration en vue d'atteindre nos objectifs communs, soit de faire respecter le DIH.



## DIH/UN GUIDE

# Contenu:

Objectif du guide	2
Obligations juridiques du Canada en matière de droit international humanitaire	4
Comment décrire le Mouvement et son organisation?	6
Les sept principes du Mouvement	7
Les trois composantes du Mouvement	8
Le Comité international de la Croix-Rouge/CICR	9
La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge/La Fédération internationale	10
191 membres des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	11
Rétablissement des liens familiaux	12
Interventions à la suite des séismes en Syrie et en Türkiye	16
Comment définir le droit international humanitaire (DIH)?	18
Que sont les quatre Conventions de Genève?	19
Comment définir la Croix-Rouge canadienne?	20
Sensibilisation au droit international humanitaire par la Croix-Rouge canadienne au pays	26
De quelle façon le gouvernement canadien et la Croix-Rouge canadienne peuvent-ils se soutenir mutuellement?	28

DIH/UN GUIDE

## Objectif du guide

Le présent guide a pour objectif d'aider les parlementaires et les responsables gouvernementaux à se familiariser avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement) et, plus particulièrement, avec le rôle des 191 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui le composent, y compris la Croix-Rouge canadienne, ainsi qu'avec leurs responsabilités à l'égard du droit international humanitaire.

La Croix-Rouge canadienne (CRC) est une Société nationale compétente, solide et dynamique qui peut appuyer le gouvernement et les autorités publiques de tous les échelons dans le cadre d'interventions humanitaires, notamment celles d'une grande complexité.

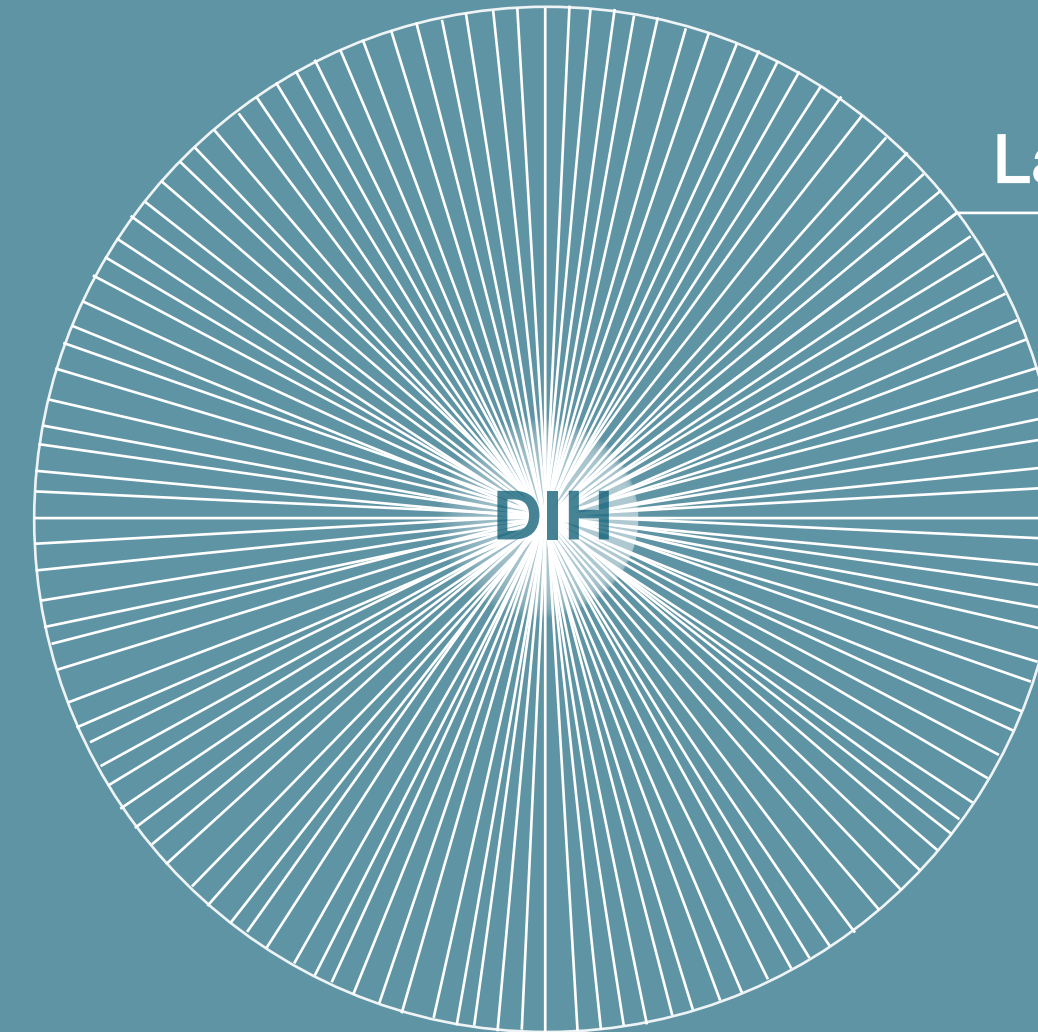
De nombreuses caractéristiques distinguent la Croix-Rouge canadienne des Nations unies, des organisations de la société civile et des autres organisations non gouvernementales, dont l'ampleur de ses interventions liées à la promotion du DIH.

---

**La Croix-Rouge canadienne et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) figurent en effet parmi les seules organisations pour qui la promotion du DIH est d'une importance capitale et qui, de concert avec les gouvernements, veillent à son respect.**

---

Le présent guide fournit des renseignements qui permettront de renforcer la relation privilégiée qui unit les responsables gouvernementaux à la Croix-Rouge canadienne.



La Croix-Rouge canadienne :

**1 de 191**

**Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

MANDAT PRINCIPAL :

**Droit international humanitaire**

DIH/UN GUIDE

## Obligations juridiques du Canada en matière de DIH

Les États sont tenus d'enseigner les principes du DIH à leurs forces armées, de sensibiliser le grand public et d'autres parties prenantes à ce sujet et d'adopter des lois visant à intégrer les principes du DIH à leurs politiques. Le Canada a ratifié de nombreuses conventions en lien avec le DIH et harmonisé ses politiques internes avec les clauses de ces traités.

---

Les personnes ayant commis des crimes de guerre ou de graves violations du DIH peuvent être jugées et punies en vertu du droit pénal canadien. Les forces armées canadiennes (FAC) reçoivent des formations sur le DIH, ce qui leur permet d'en comprendre les règles et de les appliquer. Les FAC sont également dotées d'un système de justice robuste qui sanctionne les violations au DIH. La Croix-Rouge canadienne contribue à la diffusion des règles du DIH au sein des forces armées et du public, ainsi qu'auprès d'autres parties prenantes.

---

Une foule d'enjeux sont encadrés par le DIH, et l'adoption de ses principes nécessite une coordination de la part de nombreuses organisations. Certains États ont créé des groupes de travail interministériels pour faciliter l'adoption de ces lois et les faire connaître. Le Canada a pour sa part créé le Comité national canadien sur le droit humanitaire, qui a pour mandat de faciliter la mise en œuvre des principes du DIH au pays, y compris ceux énoncés dans les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977.



### IMPACT DE L'ÉQUIPE DE DIH DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

« Le Canada peut jouer un rôle de premier plan en incitant d'autres pays à respecter le DIH. C'est ce qu'il a fait avec la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, et c'est ce qu'il pourrait faire avec d'autres domaines du DIH. Le Canada jouit d'une bonne réputation et d'une grande écoute sur la scène internationale et devrait exploiter cette image pour promouvoir et faire respecter le droit humanitaire international. »

*(Une personne ayant participé à la formation de l'Université Laval)*

# Comment décrire le Mouvement et son organisation?

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement) est le plus vaste réseau humanitaire au monde. Neutre et impartial, il s'emploie à prévenir et à alléger la souffrance humaine, principalement lors de conflits ou de catastrophes naturelles. Le Mouvement est composé de bénévoles, de donatrices, de donateurs, d'employées et d'employés dévoués, répartis dans presque tous les pays et territoires de la planète.

Le Mouvement n'est pas centralisé; chacune de ses composantes est indépendante et a une identité juridique, un statut, une structure et un rôle qui lui sont propres.

Tous les quatre ans, les composantes du Mouvement rencontrent les représentantes et représentants des 196 États signataires des Conventions de Genève de 1949 dans le cadre de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cet événement, qui constitue la plus haute instance délibérante du Mouvement, donne aux États membres la possibilité d'examiner les priorités et enjeux transversaux.

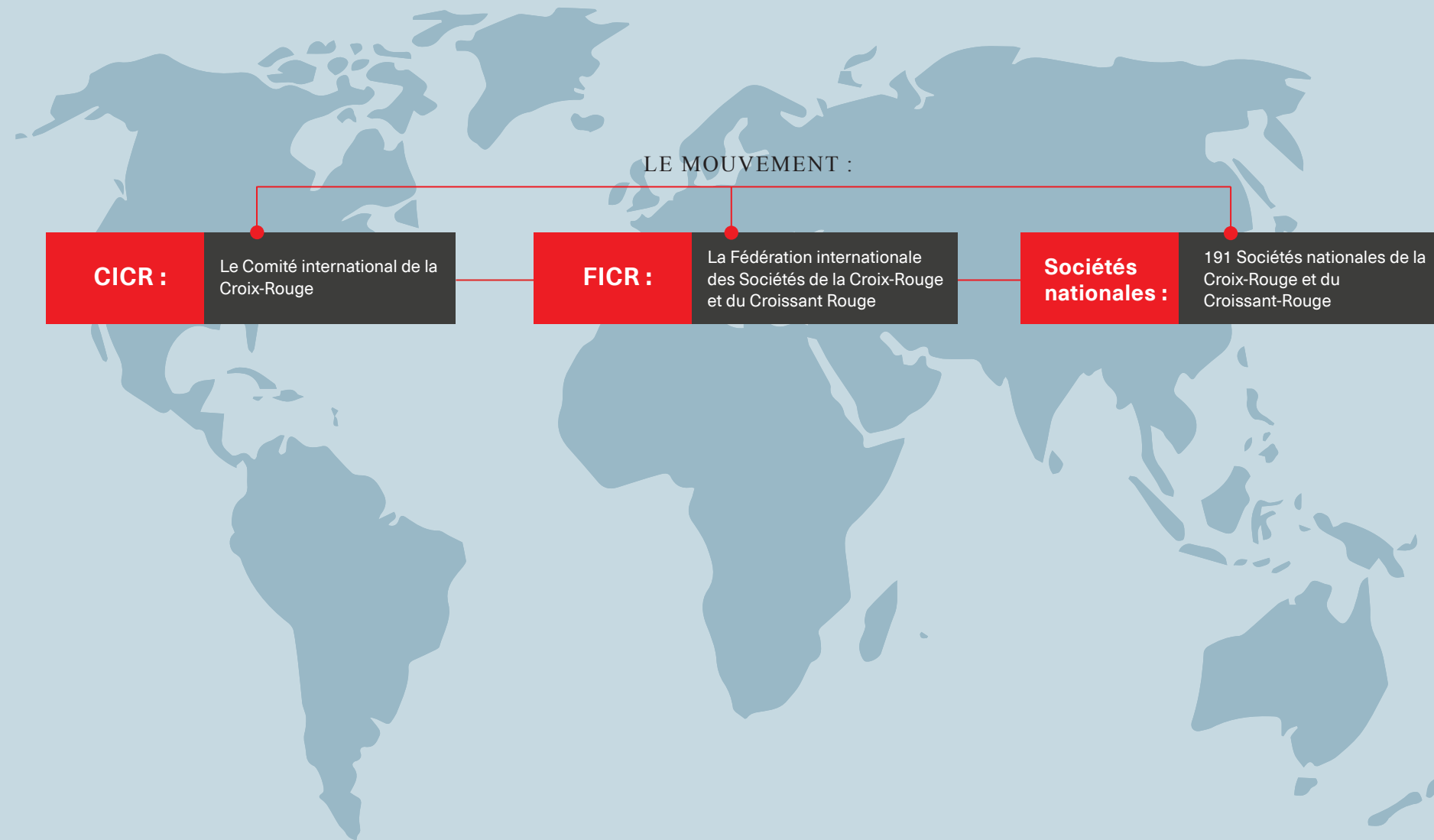
Des ententes d'importance prenant la forme d'engagements et de résolutions y sont conclues entre le Mouvement et les gouvernements. Ces ententes sont fondées sur les obligations et les responsabilités que toutes les parties prenantes doivent assumer en vue d'alléger la souffrance.

Toutes les composantes du Mouvement sont portées par une même mission : prévenir et alléger la souffrance humaine en toutes circonstances, protéger la vie et la santé, veiller au respect de la dignité humaine et promouvoir la compréhension mutuelle, la fraternité, la coopération et la paix durable parmi tous les peuples. Pour ce faire, elles sont guidées par sept Principes fondamentaux.

## Principes fondamentaux du Mouvement :



## Les trois composantes du Mouvement :



CICR

Le Comité international de la Croix-Rouge

## Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Le **CICR** est une organisation impartiale, neutre et indépendante basée en Suisse. Sa seule et unique mission est de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés ou d'autres actes de violence et de leur porter assistance.



CICR

---

Pour ce faire, le CICR **porte secours aux personnes touchées par les conflits armés**. Lorsqu'il doit coordonner ses efforts avec ceux des gouvernements ou des Sociétés nationales, il le fait dans le respect des principes du Mouvement.

---

Officiellement reconnu en 1949 par les Conventions de Genève, le CICR, qui promeut l'application rigoureuse des principes du DIH lors de conflits armés, s'est vu confier par les États signataires la tâche de faire la promotion du DIH, de visiter les prisonniers de guerre et de coordonner les activités de l'Agence centrale de recherches.

Le CICR s'est également vu confier le mandat d'offrir des services humanitaires en cas de conflit armé, et ce, en toute impartialité.

De concert avec les Sociétés nationales, y compris la Croix-Rouge canadienne, le CICR s'emploie à rétablir les liens familiaux au Canada et ailleurs dans le monde. Il travaille également avec la Croix-Rouge canadienne pour promouvoir le DIH et en favoriser le respect auprès des parties concernées. Comme avec les autres États partis aux Conventions de Genève de 1949, le CICR s'engage également dans des dialogues bilatéraux et confidentiels avec le gouvernement du Canada afin d'assurer le respect du droit international humanitaire dans le cadre de ses opérations militaires.

## La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (la Fédération internationale) est un organisme humanitaire international qui vise à encourager, à favoriser et à promouvoir sans relâche l'ensemble des activités humanitaires menées par les Sociétés nationales dans le but de prévenir et d'alléger la souffrance en contribuant au maintien et à la promotion de la dignité humaine et de la paix dans le monde.

---

**Intervenant principalement en marge des conflits armés, la Fédération internationale coordonne l'aide internationale déployée avant, pendant et après des urgences sanitaires ou des catastrophes naturelles ou d'origine humaine de manière à répondre aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité et à améliorer leurs conditions de vie.**

---

Ses interventions comprennent la conception de programmes de préparation aux urgences, la prestation de soins de santé et la promotion des valeurs humanitaires.

La Fédération internationale, qui s'emploie également à lutter contre la discrimination et la violence, à promouvoir les principes et valeurs humanitaires et à porter assistance aux personnes migrantes, détient le statut d'observateur aux Nations unies. La communauté internationale reconnaît ainsi qu'elle représente les intérêts des Sociétés nationales qui la constituent.

## Les 191 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Chaque Société nationale a la responsabilité d'aider les personnes en situation de vulnérabilité dans les limites de ses frontières et de conjuguer ses efforts à ceux des autres composantes du Mouvement pour porter assistance aux victimes de conflits armés, de catastrophes naturelles ou d'autres situations d'urgence.

---

**Les Sociétés nationales comme la Croix-Rouge canadienne ne sont pas que de simples organisations non gouvernementales; elles agissent en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire (voir la section Comment définir la Croix-Rouge canadienne? ci-dessous).**

---

En effet, dès qu'elles sont créées, les Sociétés nationales entretiennent une relation privilégiée avec le gouvernement et les autorités publiques, et leur champ d'action varie selon le contexte national. Sur la protection des personnes civiles et des militaires hors service, que ce soit en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics ou de leur propre initiative.

Les Sociétés nationales renforcent la résilience et la sécurité des communautés en y mettant en œuvre des projets de développement et des activités humanitaires. Elles travaillent également en collaboration avec les gouvernements, les autorités publiques, les donatrices et donateurs, le secteur privé, des organisations de la société civile et d'autres organisations humanitaires pour porter assistance aux personnes en situation de vulnérabilité partout dans le monde, sans égard à leur statut ou à leur lieu de résidence.

Les Sociétés nationales ont l'obligation de collaborer avec leurs gouvernements pour assurer le respect du DIH, en faire la promotion, soutenir les gouvernements dans leur travail de diffusion d'information sur le DIH et prendre des initiatives à cette fin.

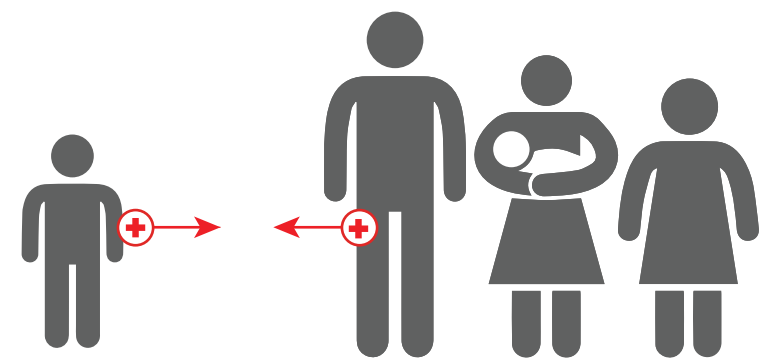
DIH/UN GUIDE

## Rétablissement des liens familiaux

Ensemble, le CICR et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge forment le Réseau des liens familiaux, qui vise à localiser des personnes partout dans le monde et à les mettre en relation avec leurs proches desquels elles ont été séparées en raison d'actes de violence ou de catastrophes naturelles.

Ce travail nécessite de retracer les membres d'une même famille, d'établir et de maintenir la communication avec eux, de les réunir et de tenter de déterminer ce qui est arrivé aux personnes qui manquent à l'appel.

Le CICR s'emploie également à offrir du soutien aux familles et aux communautés qui doivent composer avec la perte ambiguë de personnes disparues. Ce soutien est offert à long terme par des personnes issues de diverses disciplines.



En République démocratique du Congo, Roger Bimael, 17 ans, a enfin retrouvé ses proches après avoir été séparé de sa famille par les affrontements au pays.





CICR/Pawel Krzysiek

## Région de Damas, centre de Kessweh, Syrie

En 2017, des enfants sont morts de froid en Syrie, au Liban et en Jordanie lorsqu'une tempête de neige, qui a duré une semaine, s'est abattue sur la région. En 2018, environ 8 millions de personnes et de familles déplacées à l'intérieur de la Syrie ont traversé un hiver rigoureux. La plupart d'entre elles ont fui leur foyer avec pour seul bagage les vêtements qu'elles portaient.

Les familles devaient choisir entre nourrir leurs enfants ou les garder au chaud, mais la plupart d'entre elles ne pouvaient se permettre ni l'un ni l'autre. La population syrienne a déjà connu des hivers difficiles durant le conflit.



CICR/Pawel Krzysiek

Kessweh, une petite ville située à 10 km de Damas, a connu un afflux important de personnes et de familles déplacées. Au début du conflit en Syrie, 25 000 personnes ont été déplacées, ce nombre est passé à 140 000 personnes en 2018 et continue d'augmenter chaque année. La plupart des personnes et des familles déplacées vivent dans des familles d'accueil, dans des appartements loués, des bâtiments inachevés et des écoles. Nombre d'entre elles ont été séparées de leur famille et cherchent un moyen de rejoindre leurs proches. Le CICR, en collaboration avec la Société nationale, travaille activement à les aider à retrouver les membres de leur famille et à les mettre en communication.



CICR/Pawel Krzysiek

Depuis le début du conflit en Syrie, le CICR et le Croissant-Rouge arabe syrien travaillent ensemble en vue de répondre aux besoins croissants des personnes les plus vulnérables à l'intérieur du pays. En 2018 et au cours des années qui ont suivi, le CICR et le Croissant-Rouge arabe syrien ont distribué des vêtements chauds à plus de 300 000 enfants dans l'ensemble du pays.



DIH/UN GUIDE

# Interventions à la suite des séismes en Syrie et en Türkiye

Le 6 février 2023, des millions de personnes ont été touchées par les séismes dévastateurs qui ont secoué la Syrie et la Türkiye. Les populations ont de nouveau été mises à l'épreuve le 20 février 2023 lorsqu'un autre séisme a frappé les mêmes régions, provoquant l'effondrement d'immeubles et l'interruption des services de santé. Cette deuxième secousse a provoqué encore plus de morts et de blessés, forçant d'innombrables personnes à quitter leur domicile.

La Fédération internationale, de concert avec la Croix-Rouge canadienne et d'autres Sociétés nationales, a soutenu les interventions de secours. La Croix-Rouge canadienne a pu déployer 13 spécialistes en intervention humanitaire et envoyer plus de 22 000 articles de première nécessité, y compris des tentes familiales, des bâches, des ensembles de cuisine et des troussees d'hygiène.

La Fédération internationale a coordonné l'aide internationale tout en veillant à ce que les Sociétés nationales demeurent au cœur des interventions. Actuellement, celles du Royaume-Uni, du Canada, du Danemark, de l'Allemagne, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse s'activent sur le terrain.



## Interventions à la suite des séismes en Syrie et en Türkiye

La Croix-Rouge canadienne, en collaboration avec Affaires mondiales Canada, a pu envoyer :

Plus de **22,000** articles de secours  
tentes familiales, bâches, ensembles de cuisine et troussees d'hygiène.

**13** spécialistes en intervention humanitaire sur le terrain



Photo Credit: Turkish Red Crescent

DIH/UN GUIDE

# Comment définir le droit international humanitaire (DIH)?

Le droit international humanitaire (DIH), aussi appelé le droit de la guerre, est un ensemble de règles visant à limiter, pour des raisons humanitaires, les effets des conflits armés, à alléger la souffrance en période de conflit et à protéger les personnes qui ne participent pas ou plus aux hostilités, en plus de régir l'utilisation des méthodes et moyens de guerre.

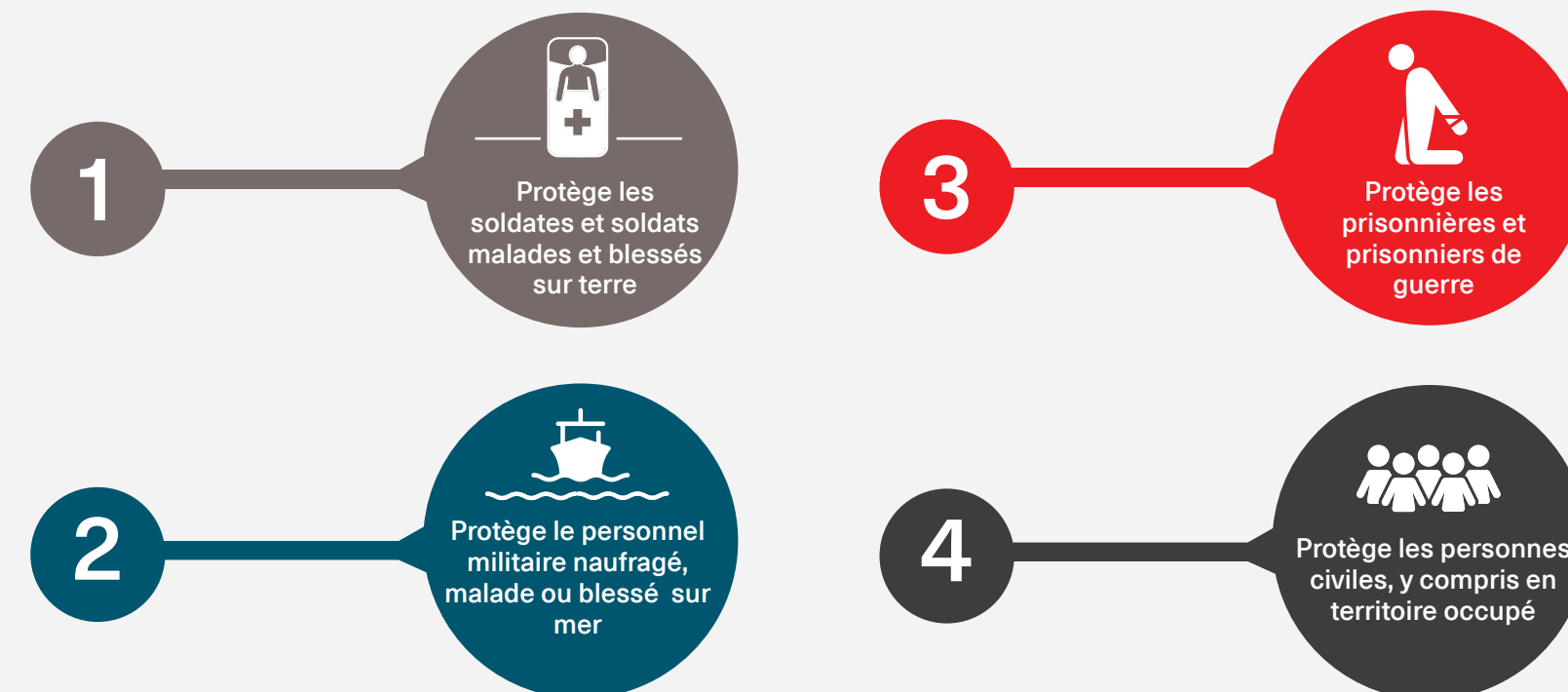
Le DIH est une branche du droit international constitué d'un ensemble de règles qui régissent les relations entre les États, mais aussi entre l'ensemble des parties engagées dans un conflit armé. Il n'a pas pour objectif de déterminer si le conflit a été déclenché de façon légale ou non, mais de réguler la conduite des parties une fois les hostilités déclenchées.

**Les règles du DIH visent à établir un juste équilibre entre les préoccupations humanitaires et les considérations militaires des États et celles des parties non étatiques touchées par des conflits armés.**

Le DIH protège une variété d'objets et de personnes en période de conflit, notamment les personnes qui ne prennent pas part aux hostilités et qui se retrouvent en situation de vulnérabilité en raison du conflit, comme les personnes civiles, de même que celles qui n'y prennent plus part, comme les combattantes et combattants blessés, malades ou naufragés et les prisonnières et prisonniers de guerre. Enfin, il veille à ce que des mesures de protection spéciales soient prises à l'endroit des personnes civiles internées, des enfants, du personnel militaire médical et religieux et des travailleuses et travailleurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

## LES QUATRE CONVENTIONS DE GENÈVE

**Les quatre Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977 constituent les traités fondamentaux du DIH.** Ces documents protègent les personnes qui ne sont pas engagées dans les hostilités, notamment les personnes civiles, le personnel médical et les secouristes, de même que celles qui n'y prennent plus part, comme les combattants blessés, malades ou naufragés et les prisonniers de guerre.



Les Protocoles additionnels I et II ont été adoptés par les États à la suite de changements apportés aux tactiques de guerre tout au long du 20<sup>e</sup> siècle. Le premier traite principalement des victimes civiles des conflits armés lors de conflits armés internationaux, tandis que le deuxième a pour objectif de protéger les personnes civiles lors de conflits armés non internationaux.

DIH/UN GUIDE

# Comment définir la Croix-Rouge canadienne?

La Croix-Rouge canadienne a été officiellement constituée en 1909 par une loi du Parlement. Après sa création, la Croix-Rouge canadienne a poursuivi ses activités pendant la Première Guerre mondiale, entre les deux guerres et pendant la Deuxième Guerre mondiale. Aujourd'hui, la Croix-Rouge canadienne s'engage à soutenir les personnes touchées par les catastrophes et les situations d'urgence au Canada et à l'international.

Son objectif est de prévenir et de soulager les souffrances, conformément aux Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge [le Mouvement].

Dans cette optique, elle s'emploie à porter secours aux personnes et aux communautés dans le besoin et à renforcer leur résilience, au Canada comme à l'international.

Elle bénéficie d'un statut unique en vertu des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels. En effet, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge telles que la Croix-Rouge canadienne, qui interviennent de façon bénévole sur les lignes de front, sont reconnues comme des organisations humanitaires impartiales et agissent comme auxiliaires des pouvoirs publics.



Sarita apprend à créer un potager durable conçu pour pousser toute l'année à Okhaldhunga, une petite vallée du Népal, grâce à Bijay Bharati, délégué de santé de la Croix-Rouge canadienne.



Photo Credits: Marko Kokic/Canadian Red Cross

## 1. 23 mars 2017 Okhaldhunga, Népal. Bijay Bharati, délégué de santé de la Croix-Rouge canadienne, discute avec Sarita du potager qu'elle a planté à Okhaldhunga, au Népal.

Pendant plusieurs années, Sarita et sa famille ont tenté de vivre de leur petite ferme, nichée dans une vallée étroite. Cependant, en raison du manque de terres cultivables et de la courte saison de croissance, leurs récoltes suffisaient à peine à les nourrir toute l'année. Aujourd'hui, Sarita peut espérer un changement positif. Grâce au soutien de la Croix-Rouge canadienne et d'autres Sociétés nationales, elle a planté une variété de légumes qui devraient lui permettre de se nourrir toute l'année. Grâce à la formation et aux subventions fournies par la Croix-Rouge, des familles comme celle de Sarita sont en mesure d'acheter des semences qui leur permettront de subvenir à leurs besoins. Depuis la fin du conflit armé au Népal en 2006, le CICR s'efforce de remédier aux conséquences humanitaires du conflit et d'aider les personnes touchées par les perturbations récurrentes. La Croix-Rouge canadienne s'est révélée un partenaire important et fiable pour soutenir les opérations et le rétablissement dans la région.

Sarita apprend à créer un potager durable conçu pour pousser toute l'année à Okhaldhunga, une petite vallée du Népal, grâce à Bijay Bharati, délégué de santé de la Croix-Rouge canadienne.

# Sensibilisation au DIH par la Croix-Rouge canadienne

Bien que la Croix-Rouge canadienne fasse partie du vaste Mouvement avec qui elle entretient des liens étroits, ses activités sont encadrées par le droit canadien, ce qui en fait une entité unique au Canada.

La CRC est une société à but non lucratif unique constituée sous le régime des lois du Canada et enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada.

## Auxiliaire des pouvoirs publics

En tant que représentante du Mouvement au Canada, la Croix-Rouge canadienne voit le travail humanitaire réalisé au Canada et à l'international comme un complément aux services qu'offre directement le gouvernement. Tout en respectant les Principes fondamentaux d'indépendance, d'impartialité et de neutralité, la Croix-Rouge canadienne souscrit au principe d'humanité en engageant des discussions confidentielles avec les gouvernements sur divers enjeux humanitaires.

## Promotion du DIH

Le rôle-conseil qu'assume depuis longtemps la Croix-Rouge canadienne auprès des gouvernements et sa contribution à la promotion du DIH illustrent bien la complémentarité de son travail en tant que Société nationale et membre du Mouvement.

Conformément à la Loi sur les Conventions de Genève, le Canada, en tant que Haute Partie contractante, s'est engagé à appliquer les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels à grande échelle, en temps de paix comme en période de conflit armé. Il s'est également engagé à intégrer l'enseignement du DIH au programme de formation des forces armées et à en faire la promotion auprès de la population.

Selon les Statuts du Mouvement, en tant que Société nationale, la Croix-Rouge canadienne prend des initiatives pour soutenir le gouvernement du Canada dans son travail de promotion du DIH en vue d'en assurer le respect et de protéger les emblèmes distinctifs reconnus par les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels.

La Croix-Rouge canadienne travaille en étroite collaboration avec le CICR pour veiller à ce que les Canadiennes et les Canadiens intéressés, notamment les universitaires, les étudiantes et étudiants, les responsables gouvernementaux et d'autres parties prenantes, soient informés sur un large éventail de questions relatives au droit international humanitaire et à d'autres sujets connexes.

Par ailleurs, en 2019-2023, le gouvernement du Canada et la Croix-Rouge canadienne, portés par le succès qu'ont connu leurs engagements antérieurs en matière de sensibilisation au DIH, ont pris des engagements supplémentaires, notamment en ce qui a trait à sa promotion auprès du grand public.

Pour ce faire, ils ont uni leurs efforts pour favoriser les discussions sur les enjeux humanitaires liés au DIH et continuer de promouvoir les activités de sensibilisation partout au pays.

*Un bénévole de l'équipe de secours de la Croix-Rouge hellénique, Tasos Papalexiou, enveloppe un jeune enfant réfugié dans une couverture thermique.*

**L'île grecque de Lesbos est l'un des principaux points d'entrée des réfugiés en Europe.**

Pour y arriver, de grands bateaux, des canots pneumatiques et des dinghies en provenance de Türkiye traversent environ huit kilomètres de la mer Méditerranée. **La Croix-Rouge canadienne a soutenu la Croix-Rouge hellénique en apportant une aide financière en espèces et en déployant quatre personnes déléguées dans le cadre de l'opération.**

# Le travail de la Croix-Rouge canadienne auprès des collectivités touchées



Joan Brooks, une infirmière de la Croix-Rouge canadienne, parle à une patiente tout en remplissant une ordonnance dans une clinique mobile à Haïti, dans la communauté de Mouline en 2018.

Le CICR était présent dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, où la violence armée a entravé l'accès aux services de base, notamment les soins de santé et l'eau potable. La Croix-Rouge canadienne, la Croix-Rouge haïtienne et d'autres partenaires du Mouvement étaient également sur place et offrent leur soutien à la région depuis plus de 30 ans.



Des représentantes et représentants de la Croix-Rouge canadienne et du Croissant-Rouge de Somalie s'entrelient avec des personnes déplacées vivant dans un camp de fortune près de la communauté de Burao.

Le Croissant-Rouge de Somalie travaille en étroite collaboration avec ces communautés pour offrir une aide d'urgence et réaliser des projets visant à renforcer la résilience. L'insécurité alimentaire et ses effets directs n'ont cessé de s'aggraver en Somalie, sous l'effet des conflits, des chocs climatiques, des changements économiques et des facteurs préexistants favorisant la pauvreté et la marginalisation.

(Crédit photo : Angela Hill/Fédération internationale)



À Tcherkassy, en Ukraine, Rodolfo Magirena, coordonnateur, Abris pour la Croix-Rouge canadienne inspecte les canalisations de l'hôpital régional pour enfants qui sont rongées par la rouille et qui ne sont plus en mesure de diffuser efficacement de la chaleur dans le bâtiment.

En étroite collaboration avec la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine, la Croix-Rouge canadienne appuie la remise à neuf des tuyaux de l'hôpital qui chauffent l'unité néonatale des soins intensifs. Ces travaux sont essentiels à l'approche de l'hiver, au cours duquel les températures en Ukraine descendent sous les dix degrés Celsius.

(Crédit photo : Croix-Rouge canadienne)



De pair avec des membres de la communauté locale, deux techniciens canadiens, Sam Dueck (au centre) et Marcel McIntyre (à droite), déchargent des camions l'équipement nécessaire à l'aménagement d'un hôpital mobile en Mozambique. Le cyclone Idai et les inondations qui l'ont suivi marquent la pire crise humanitaire de l'histoire récente du Mozambique.

La Croix-Rouge canadienne était sur place pour gérer un hôpital mobile à Nhamatanda, une région située à environ 100 kilomètres au nord de la ville portuaire de Beira.

(Crédit photo : Angela Hill/Croix-Rouge canadienne)



Annie Beaudette, une infirmière de la Croix-Rouge canadienne au Pakistan, montre à un enfant comment respirer profondément afin qu'elle puisse écouter ses poumons et évaluer leur état à l'aide d'un stéthoscope.

(Crédit photo : Valérie Batselaere/IFRC)

DIH/UN GUIDE

# Sensibilisation au droit international humanitaire par la Croix-Rouge canadienne au pays

Bilingue et multidisciplinaire, l'équipe nationale de DIH de la Croix-Rouge canadienne appuie les activités de sensibilisation de l'organisation qui portent sur les règles applicables aux conflits armés et aux enjeux liés au DIH. Ces activités trouvent écho auprès du milieu universitaire, des représentantes et représentants du gouvernement, des Forces armées canadiennes, de la GRC, des chercheuses et chercheurs, des étudiantes et étudiants, des enseignantes et enseignants et des jeunes.

Organisant des événements tels que des conférences, des panels de discussion et des séances de formation dans tout le pays, la Croix-Rouge canadienne sensibilise les Canadiennes et les Canadiens à l'importance du DIH et favorise les échanges sur des enjeux comme le déplacement forcé, les enfants soldats, la violence sexuelle et fondée sur le genre et les attaques contre les personnes civiles, les hôpitaux et les écoles.

De plus, la Croix-Rouge canadienne conçoit et met en œuvre des formations pour renforcer les capacités existantes afin de veiller à l'application des principes du DIH par les forces armées, les autorités policières, les législateurs et responsables des politiques du gouvernement du Canada, les parlementaires, la société civile, les membres de son personnel ainsi que d'autres parties prenantes au Mouvement.

**En engageant des dialogues confidentiels, en réalisant aussi des présentations officielles, en révisant les lois et les politiques et en menant des campagnes publiques, la Croix-Rouge canadienne assume un rôle diplomatique au Canada et à l'international. Elle contribue ainsi à convaincre les autorités et la société civile d'agir dans l'intérêt des personnes touchées par des conflits ou des actes de violence.**

La Croix-Rouge canadienne travaille en étroite collaboration avec son partenaire international, le CICR, à la concrétisation de ses engagements, y compris ceux relatifs à la formation des Forces armées canadiennes et au dialogue avec le gouvernement du Canada sur l'application rigoureuse du DIH.



 <p><b>Forums</b></p> <p>Organise des événements, des conférences et des panels de discussion sur le DIH.</p> <p><b>10</b> Activités éducatives humanitaires.</p> <p><b>13</b> Activités de sensibilisation au DIH.</p> <p><small>*Les chiffres datent de 2022.</small></p>	 <p><b>Formations</b></p> <p>Organise des séances de formation sur le DIH dans tout le pays.</p> <p><b>41</b> formations offertes au sein du Mouvement et des Forces armées.</p> <p><small>*Les chiffres datent de 2022.</small></p>	 <p><b>Engagement national et international.</b></p> <p>Participe à l'échelle nationale et internationale, à la diplomatie humanitaire et à la défense des intérêts.</p> <p><b>27</b> Engagements universitaires en matière de DIH.</p> <p><b>41</b> Consultations et interventions au sein du Mouvement international.</p> <p><small>*Les chiffres datent de 2022.</small></p>	 <p><b>Dialogue</b></p> <p>Encourage le dialogue sur les questions liées au droit humanitaire international, telles que les migrations forcées, les transferts d'armes et les armes.</p> <p><b>13</b> Interventions pour la défense d'intérêts particuliers auprès du gouvernement du Canada.</p> <p><small>*Les chiffres datent de 2022.</small></p>
--	---	--	--

DIH/UN GUIDE

# De quelle façon le gouvernement canadien et la Croix-Rouge canadienne peuvent-ils se soutenir mutuellement?

En publiant ce guide, nous souhaitons sensibiliser les responsables gouvernementaux à la façon dont le DIH peut influencer notre façon de gérer divers enjeux actuels.

À titre d'exemple, les règles et principes qui le sous-tendent doivent être pris en considération lorsqu'on se penche sur les obligations du Canada relativement à l'exportation d'armes, à la définition d'un génocide ou à la prestation d'aide humanitaire en zones de conflits.

Qui plus est, nous voulions rappeler aux responsables gouvernementaux que la Croix-Rouge canadienne, ainsi que le comité international de la Croix-Rouge sont composées d'équipes qui détiennent une expertise de pointe en matière de DIH et peuvent prendre part à des dialogues confidentiels au besoin. Nous pensons qu'il est souhaitable et bénéfique de renforcer les liens déjà solides entre les responsables gouvernementaux et la Croix-Rouge canadienne. Nos équipes demeurent disponibles pour vous fournir des renseignements complémentaires et des précisions sur les enjeux liés au DIH.



## CONCLUSION

Chaque pas franchi vers l'atteinte de nos objectifs humanitaires fait progresser notre stratégie visant à atténuer la souffrance humaine. Le chemin à parcourir est complexe et difficile, avec de nombreuses trajectoires, pensées et idées sur la manière de l'emprunter. Il est essentiel pour la Croix-Rouge canadienne de travailler en collaboration avec le gouvernement canadien et d'autres partenaires afin de s'assurer que l'importance d'atténuer la souffrance durant ce parcours soit reconnue par toutes les personnes concernées.

Coordonnées

Équipe des relations  
gouvernementales :  
grhub@redcross.ca

